

Merci Mme la Présidente,

MALI 1ST PAGE

La délégation du Mali joint sa voix à celles de nos collègues pour vous féliciter de votre élection et remercier la Thaïlande pour son hospitalité.

La République du Mali a ratifié la Convention et produit ses différents rapports périodiques conformément à l'article 7 (me sure de transparence).

Le Mali ne produit pas de mines, il n'existe sur le territoire malien aucune mine posée, nous disposons du strict minimum à savoir 900 mines pour la formation.

Notre action s'inscrit sur un plan humanitaire et de solidarité internationale afin de débarrasser le monde de ces engins de terreur.

Mme la Présidente, le Mali assure actuellement la présidence du Réseau de la Sécurité humaine, à ce titre, ~~et non des pays membres du Réseau, à savoir~~

je donne lecture de la Déclaration du Réseau.

Cinquième Assemblée des Etats-Parties à la Convention sur l'Interdiction de l'Emploi, du Stockage, de la Production et du Transfert des Mines Antipersonnel et sur leur Destruction
15 - 19 Septembre 2003, Bangkok

**DECLARATION DU RESEAU DE LA SECURITE HUMAINE POUR
L'UNIVERSALISATION DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE
L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT DES
MINES ANTI PERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION**

Les pays membres du Réseau de la Sécurité Humaine, à savoir l'Autriche, le Canada, le Chili, la Grèce, l'Irlande, la Jordanie, le Mali, la Norvège, les Pays-Bas, la Slovénie, la Suisse, la Thaïlande et l'Afrique du Sud en qualité d'observateur, réaffirment leur engagement à intensifier et à coordonner leur efforts pour l'universalisation et la mise en œuvre de la « Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ».

En effet, les mines antipersonnel représentent une des menaces les plus graves à la sécurité humaine. Elles mutilent et tuent les populations civiles et continuent de causer des ravages. Elles entravent les efforts de développement et de reconstruction économiques dans les zones affectées. En ce sens, elles sont source de famine, voire de pauvreté dans les pays touchés par le phénomène.

Les pays membres du Réseau réitèrent leur conviction qu'aucune utilité militaire supposée des mines antipersonnel ne saurait justifier les coûts humanitaires dévastateurs de ces armes.

La Convention qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel constitue un instrument essentiel de sécurité humaine.

Les pays membres du Réseau réaffirment leur engagement à promouvoir dans le monde la sensibilisation autour des mines antipersonnel et de leurs effets graves sur la sécurité humaine.

A cette fin, le Réseau s'engage à promouvoir l'acceptation universelle de la Convention et de ses normes. Ainsi, les Ministres du Réseau de la Sécurité Humaine ont approuvé en Mai 2003 un plan de travail à moyen terme qui

intègre les activités concrètes du Réseau et de ses membres en vue de la promotion de l'universalisation et de la mise en œuvre de la Convention. Le Réseau est prêt à échanger les expériences et à renforcer la coopération avec les pays intéressés par la destruction des stocks, le déminage et l'assistance aux victimes.

Les membres du Réseau, en saluant les récentes ratifications, lancent un appel à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer à ladite Convention.

Le Réseau attend avec impatience la première Conférence de Revue qui, sous réserve de la décision de la 5^{ème} Assemblée des Etats Parties, se tiendra au Kenya, en Afrique, où les mines antipersonnel constituent une sérieuse menace à la sécurité humaine d'un très grand nombre de personnes, affectant ainsi leur liberté de vivre à l'abri de la peur et du besoin. Le Réseau encourage tous les Etats Parties et toutes les organisations concernées à prendre part à la Conférence de Revue en vue de réaffirmer leurs engagements par rapport à la Convention et ses objectifs humanitaires afin d'achever l'œuvre destinée à débarrasser le monde des mines antipersonnel.

Bangkok, le 15 Septembre 2003